

normalisation

Rapport d'activité



Octobre 2010
Réf. Eurogip - 54/F

Rapport de l'activité normalisation de la Branche AT/MP

(accidents du travail - maladies professionnelles)

2009



eurogip

comprendre les risques professionnels en Europe
understanding occupational risks in Europe

SECURITE SOCIALE



**l'Assurance
Maladie**

RISQUES PROFESSIONNELS

Depuis plus de 20 ans, une centaine d'experts de la Branche "accidents du travail - maladies professionnelles" (AT/MP) de l'Assurance Maladie participent à l'élaboration des normes françaises et européennes, voire internationales. En outre, la Branche finance, dans des domaines précisément définis, les travaux des commissions françaises au sein desquelles s'élabore la position à faire valoir au niveau européen.

EUROGIP coordonne les travaux de normalisation de la Branche depuis 1991.

* **GLOSSAIRE** (les sigles ou expressions suivis d'un * sont développés ci-dessous)

AFNOR : Association française de normalisation

BG Prüfzert : Berufsgenossenschaftliches Prüf- und Zertifizierungsstelle, association de certification

CEN : Comité européen de normalisation

CENELEC : Comité européen de la normalisation électrotechnique

CEI : Commission électrotechnique internationale

CNAMTS : Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés

CARSAT : Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (ex-CRAM)

CGSS : Caisse générale de sécurité sociale

DRP : Direction des risques professionnels (au sein de la CNAMTS)

INRS : Institut national de recherche et de sécurité

ISO : Organisation internationale de normalisation

KAN : Kommission Arbeitsschutz und Normung, Commission pour la sécurité et santé au travail et la normalisation

RÉSEAU PRÉVENTION DE LA BRANCHE "ACCIDENTS DU TRAVAIL - MALADIES PROFESSIONNELLES" (AT/MP) :

il regroupe la Direction des risques professionnels (DRP) de la CNAMTS, les services prévention et tarification des CARSAT et CGSS ainsi que l'INRS et Eurogip.

Le contenu de ce document a été approuvé par le Conseil d'administration d'EUROGIP.

PRÉAMBULE

Si l'année 2008 avait été fertile en nouveautés pour l'activité normalisation de la Branche AT/MP*, 2009 a été une année de continuité mais aussi de prise de conscience d'une baisse significative de la participation du terrain (CRAM/CARSAT*).

L'activité normalisation, qui fait partie intégrante du panel des actions de prévention de la Branche AT/MP depuis des années, revêt une triple caractéristique : les travaux menés ont une dominante technique importante, ce qui ne facilite pas leur appropriation par l'ensemble des acteurs de la prévention. Les résultats en matière de prévention des risques professionnels sont difficilement quantifiables alors même, qu'à l'évidence, chaque fois qu'un document de référence largement utilisé par la communauté des fabricants intègre des exigences de santé et sécurité, cela constitue incontestablement un progrès pour la prévention et la réduction en amont des risques. Une visibilité globale de l'action devait être organisée au même titre que pour les autres domaines de prévention.

La poursuite de la mise en œuvre en 2009 des orientations stratégiques de l'activité normalisation de la branche AT/MP a permis d'améliorer la lisibilité de notre action normalisation et, partant, de mieux prioriser nos interventions en la matière. Tel est notamment l'objet de ce deuxième rapport d'activité spécifiquement consacré à la normalisation ; un rapport considéré à la fois comme un support d'information sur les sujets traités par les préventeurs et également comme un outil d'aide à la décision pour nos investissements futurs en fonction des priorités de la branche AT/MP.

LE SECOND RAPPORT ANNUEL, UNE VITRINE POUR L'ACTIVITÉ NORMALISATION

La participation de la Branche "accidents du travail / maladies professionnelles" (AT/MP) dans le domaine de la normalisation représente, depuis de nombreuses années, un réel investissement humain et financier.

Pourtant, les normes ne sont pas encore suffisamment utilisées au quotidien dans l'action de prévention ; la connaissance et l'image de cette participation réclament une valorisation au sein de la Branche.

En vue de mieux communiquer sur les actions réalisées dans ce domaine et de contribuer à promouvoir l'activité normalisation au sein de la Branche AT/MP, EUROGIP, qui coordonne cette activité, lui consacre désormais un rapport annuel spécifique.

Le présent document est une version allégée du rapport - sans l'annexe - et s'adresse aux interlocuteurs d'EUROGIP.

* voir glossaire page 2

POURQUOI S'INVESTIR DANS LA NORMALISATION ?

Depuis plus de vingt ans, le Réseau Prévention de la Branche AT/MP*, qui regroupe les préventeurs des risques professionnels dans les organismes visés, s'est largement investi dans des travaux de normalisation française et européenne. Ces dernières années, cette participation s'est progressivement renforcée au plan international.

Les raisons de participer à cette activité sont nombreuses.

La normalisation participe à l'intégration de la sécurité dès la conception des produits (machines, équipements de travail) ; elle permet donc d'améliorer la santé et la sécurité au travail.

Lorsqu'une norme contribue à résoudre un problème de prévention sur un équipement de travail, détermine les protocoles de mesure d'une nuisance ou les modalités de contrôle d'un dispositif de protection, elle facilite la prise en compte de ces questions dès la conception des équipements et en facilite le contrôle. Le niveau de prévention défini par la norme s'impose à tous les concepteurs qu'ils appliquent ou non la disposition technique correspondante de la norme. En effet, cette référence souple car d'application volontaire, n'interdit pas l'utilisation d'autres solutions que le concepteur jugerait pertinentes. Il convient néanmoins de souligner que la norme s'impose dans la majorité des cas aux fabricants comme la référence technique incontournable.

En participant activement aux travaux normatifs, les préventeurs veillent ainsi à l'intégration de grands principes de prévention, en amont, dans les normes.

La normalisation vient en support de la réglementation communautaire.

Les exigences essentielles de santé et de sécurité à atteindre dans la conception des produits sont imposées par les directives européennes "Nouvelle Approche". Elles visent un niveau de protection élevé et laissent le soin aux fabricants d'y répondre soit par des dispositions propres, soit par la conformité à une norme européenne "harmonisée", soit par une combinaison des deux.

Au plan européen, une norme harmonisée pèse lourd :

- poids technique en proposant des solutions techniques permettant d'atteindre les objectifs de sécurité des directives européennes ;
- poids réglementaire en apportant une sécurité juridique par la présomption de conformité à la réglementation ;
- poids économique en levant des entraves à la libre circulation des produits.

Il n'est donc pas possible d'ignorer ces normes européennes

harmonisées qui ont pour principal objectif d'améliorer le niveau d'intégration de la sécurité des produits mis sur le marché européen. De facto, en veillant à la qualité des normes du point de vue de la prévention, les experts ont fait progresser la sécurité et l'efficacité des produits et ont contribué à l'harmonisation de méthodes d'essai et de mesure.

La normalisation produit des références consensuelles et souples à grande échelle.

La norme reflète l'état de l'art à un instant donné. Pour l'élaborer, l'ensemble des parties intéressées se concertent et se mettent d'accord sur son contenu et notamment sur des solutions de prévention.

C'est alors une opportunité de faire valider concrètement les idées et principes de prévention dans un cadre élargi tout en sachant qu'une solution de prévention adoptée dans une norme pourra être directement mise en œuvre par les constructeurs.

L'expérience des membres des commissions de normalisation est ainsi capitalisée et les préventeurs de tous horizons peuvent se référer aux mêmes documents. Véritable outil de prévention, elle permet au préventeur de terrain de disposer d'une référence européenne ou internationale consensuelle sur un matériel, une méthode...

Faire évoluer une norme, c'est donc faire évoluer d'un seul coup le socle de référence santé et sécurité au travail d'un matériel, d'un dispositif, d'une méthodologie pour l'ensemble des acteurs de la prévention au plan européen mais aussi international.

La normalisation permet d'améliorer la connaissance des sujets de prévention

Participer à la normalisation c'est disposer d'un poste d'observation privilégié sur l'évolution du contexte européen ou international pour les sujets intéressant la prévention. C'est aussi l'occasion d'identifier des sujets d'étude ou de recherches. Cette participation à la normalisation contribue donc à la veille technologique.

Les rencontres et échanges entre homologues (préventeurs et chercheurs) européens sont facilités, permettant ainsi de confronter et d'ajuster les approches de prévention.

UNE IMPORTANTE PARTICIPATION DE LA BRANCHE AT/MP MAIS UN FLÉCHISSEMENT DANS L'IMPLICATION DES CRAM/CARSAT*

La Branche AT/MP* mobilise des experts choisis pour leurs compétences en fonction des sujets pour participer aux tra-

voux de normalisation française, européenne et internationale. En vingt années de participation, les experts du Réseau prévention de la Branche AT/MP* ont contribué à la rédaction de plus de 1 000 normes nationales, européennes et internationales et ont joué un rôle important dans le cadre de la préparation des normes européennes harmonisées.

Le Réseau prévention* a acquis ainsi une expérience solide du dispositif normatif, ce qui lui donne la capacité de faire valoir ses points de vue au plan européen et, pour certains domaines, au plan international.

Les préventeurs sont des acteurs reconnus dans les systèmes de normalisation européenne et internationale et leur présence se place à tous les niveaux de la normalisation : instances de l'Afnor*, du CEN*, du CENELEC*, de l'ISO* ou de la CEI*, présidence de commissions de normalisation, animation de groupes de travail ; réseaux européens (Euroshnet).

En 2009, EUROGIP a coordonné l'activité de 75 experts du Réseau Prévention* dont 3 experts de la CNAMTS*, 19 des services prévention des CRAM/CARSAT*, 51 de l'INRS* et 2 d'EUROGIP. **Ces chiffres soulignent une tendance constatée depuis quelques années : la baisse d'implication des CRAM/CARSAT* (11 experts en moins entre 2008 et 2009).** Cette situation, qui est dommageable car elle prive l'activité normalisation d'une expertise de terrain nécessairement complémentaire à l'expertise plus scientifique de l'INRS*, constitue un objectif d'amélioration pour les années à venir.

Ces experts ont participé aux travaux de 56 Comités Techniques européens (43 CEN* et 2 CENELEC*) et 11 Comités Techniques internationaux (9 ISO* et 2 CEI*) et de plus de 176 groupes de travail européens ou internationaux actifs. Le Réseau prévention* a aussi contribué à l'élaboration de quelques normes purement françaises au sein de commissions françaises.

Ces experts sont intervenus sur le contenu de normes transversales dans les domaines scientifiques ou techniques où le Réseau prévention* dispose de compétences ainsi que de normes relatives à la conception de produits spécifiques. Sécurité des machines, équipements de protection individuelle, air des lieux de travail, acoustique, vibrations, ergonomie, produits de construction, sont autant de sujets traditionnellement suivis.

Le tableau (page suivante) précise ces participations par grands domaines de normalisation. La catégorie "thématiques nouvelles et/ou transversales" regroupe des sujets divers, souvent récents, tels que la normalisation relative à l'évaluation des risques, aux systèmes de formation continue, ou bien encore à la responsabilité sociétale des entreprises.

Domaines de normalisation	Participation du Réseau prévention*
Sécurité des machines	23 %
Thématiques nouvelles et/ou transversales	13 %
Engins de chantier, levage, manutention	20 %
Biologie, chimie, ventilation	8 %
Ambiances physiques	11 %
Protection individuelle et collective	13 %
Ergonomie	7 %
Produits de construction	5 %

Ainsi, en 2009, la participation à la normalisation a permis de faire valoir, à des degrés divers, l'expertise et l'expérience de terrain des préventeurs sur 75 sujets.

EUROGIP finance les missions effectuées pour la normalisation des experts des **CRAM/CARSAT* et de la CNAMTS***. Le groupement est donc en mesure d'évaluer le niveau de participation de ces experts aux différents groupes de travail, tant nationaux qu'europeens ou internationaux.

En 2009, 18 experts des services prévention des CRAM / CARSAT ont réalisé 62 missions pour la normalisation pour une durée totale de 92 jours. La durée moyenne d'une mission est de 1,5 jour par réunion et d'un peu plus de 5 jours par expert. Ces chiffres ne comptabilisent que les temps effectifs de réunion. Ils soulignent **là encore une baisse de la participation des CRAM/CARSAT*** puisqu'en 2008 la durée totale des missions réalisées par les CRAM/CARSAT* était de 119 jours.

Sur ces missions, la grande majorité (50) ont été effectuées au plan national dans une commission française de normalisation pour finaliser un projet avant enquête ou bien participer au dépouillement de l'enquête sur un projet de norme. Neuf réunions se sont tenues sous l'égide du CEN*, soit moitié moins qu'en 2008 et trois réunions ont eu lieu dans le cadre de l'ISO* (5 en 2008).

2009 EN CONTINUITÉ AVEC LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

L'impact de la normalisation en matière de santé et sécurité au travail sur l'élévation du niveau de sécurité en Europe

ainsi que l'efficacité de la mobilisation du Réseau* en normalisation ont été confirmées par plusieurs études récentes ; et notamment, au plan de la prévention, le Rapport d'évaluation d'EUROGIP "Impact de la nouvelle approche sur la prévention des risques professionnels" avril 2008.

Les orientations stratégiques mises en œuvre depuis 2008 ont réaffirmé l'importance de la norme comme outil de prévention et la nécessité de maintenir la participation de la Branche AT/MP dans l'élaboration et la révision des normes pour :

- **participer aux travaux internationaux** jugés importants pour la prévention et contrer ainsi le risque de perte d'influence lors du passage des normes du CEN* à l'ISO* tout en promouvant à l'international l'acquis européen et son niveau de sécurité élevé ;
- **améliorer les normes existantes** en :
 - intégrant le retour d'expérience des utilisateurs des normes lors de leur révision ;
 - intégrant l'état d'évolution de la technique ;
 - couvrant plus encore la prévention des risques de maladies professionnelles (TMS, cancers, surdité) et les aspects liés au bruit, aux vibrations, à l'ergonomie, aux gaz, vapeurs, poussières...

La ligne de conduite pour optimiser cette participation consiste à :

- **sélectionner les sujets de travail** en distinguant les sujets traditionnels pour la prévention (sécurité des machines, métrologie, méthodes de mesure des agents physiques et chimiques, équipements de protection individuelle) des sujets nécessitant une expertise préalable et une décision collective avant de s'y investir.
- **définir le niveau d'implication de l'expert** en fonction de l'importance accordée au sujet, de sa capacité à participer à ces travaux et notamment selon les compétences disponibles.
- **préciser les aspects financiers** de la participation de la Branche AT/MP au processus de normalisation.
- **exercer une veille permanente** sur :
 - les projets en cours (dont les enquêtes probatoires) et les mises en révision des normes existantes sur des champs investis ou non ;
 - l'émergence de nouveaux sujets de normalisation en élargissant la veille normative à d'autres domaines (Comités d'Orientations Stratégiques d'Afnor* (COS), autres bureaux de normalisation sectoriels...).

PILOTAGE GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ

Le fonctionnement de l'architecture de pilotage créée en 2008 a été amélioré en 2009. Composée d'un groupe de tra-

vail appelé "Coordination normalisation" et d'un Comité de pilotage Normalisation, elle vient en appui à EUROGIP.

EUROGIP, sur la base des missions qui lui ont été confiées par sa convention constitutive, a acquis près de 18 ans d'expérience du pilotage et de la coordination des activités normalisation de la Branche AT/MP aux plans européen et international. Interlocuteur unique des bureaux de normalisation (Afnor*, UNM, UTE...) et point de centralisation de la veille, il est aussi le pilote de la coordination normalisation et le copilote du Comité de pilotage Normalisation.

La Coordination normalisation, ce groupe de travail en place depuis de nombreuses années est composé de représentants de la DRP*, de l'INRS*, de la CRAM Ile-de-France, de la CARSAT* Centre et d'EUROGIP. Il a notamment pour rôle de mettre en œuvre les orientations et de proposer au Comité de pilotage normalisation les arbitrages nécessaires.

Le Comité de pilotage Normalisation, créé en 2008, est copiloté par la CARSAT* du Centre et EUROGIP. Il a regroupé en 2009 des représentants des directions de la DRP* et de l'INRS* et a, pour une partie de sa mission, pour rôle d'arbitrer les décisions relatives à la participation de la Branche AT/MP en portant une attention particulière aux sujets nécessitant une expertise préalable.

EUROGIP NORMALISATION : DES OUTILS AU SERVICE DE LA PRÉVENTION

Dans le cadre de cette mission de coordination et d'assistance, EUROGIP a développé un ensemble d'actions visant à **renforcer l'efficacité de la participation aux travaux de normalisation**.

Outre l'organisation d'un séminaire biennal pour les experts normalisation (sixième séminaire en juin 2009), EUROGIP assure aussi l'information des nouveaux experts et propose une assistance linguistique (traductions, financement de formations et d'abonnements à des revues linguistiques, une dizaine en 2009).

EUROGIP fournit une information sur la normalisation régulièrement actualisée en 2009 via la base de données électronique "**Normabase**" accessible sur le site Internet www.eurogip.fr. Cet outil est, dans sa partie accessible au public, une base de données sur les projets de normes relatives à la santé et sécurité au travail en cours d'élaboration au plan international, européen ou français.

La partie privée de Normabase, réservée aux experts "normalisation" du Réseau, comprend le répertoire des experts, la structure des comités techniques européens ou internationaux au sein desquels les travaux de normalisation s'élaborent ainsi que des informations sur les commissions de normalisation correspondantes.

Les données extraites de cette base permettent la mise à jour annuelle des publications **Partenor** et **Normavenir** principalement diffusées aux experts normalisation et aux centres de documentation du Réseau Prévention. Partenor est le répertoire des travaux de normalisation européenne relatifs à l'hygiène et la sécurité auxquels les experts du Réseau Prévention participent. Normavenir recense l'ensemble des projets de normes suivis, au plan français ou européen, par des experts.

Tous les deux ou trois mois, selon l'actualité normative, la lettre électronique "**Normaprev**" complète utilement l'information de ces experts, facilitant ainsi leur compréhension du contexte institutionnel normatif. En 2009, 5 numéros de Normaprev ont été réalisés et diffusés par le Groupement.

EUROGIP s'efforce aussi de **faire entendre le point de vue de la prévention dans les normes** en multipliant les actions visant à donner plus de poids à la prévention dans les instances de normalisation.

Parmi les actions traditionnelles, la procédure de consultation interne sur certains projets de normes soumis à enquête probatoire française a permis d'émettre en 2009 un avis collectif, sur consultation de plus de 430 agents, sur une trentaine de projets relevant des thématiques "sécurité des machines", "produits de construction", "engins de chantier, levage, manutention", ou encore "ergonomie".

EUROGIP est, avec l'INRS, la KAN et la BG Prüfzert*, membre fondateur d'**EUROSHNET**, le réseau des préventeurs européens impliqués dans la normalisation, les essais, la certification et la recherche associée à ces activités (cf. www.euroshnet.org). En 2009, il a participé aux réunions du comité de pilotage et du secrétariat permanent de ce Réseau européen et a contribué à la maintenance du site Internet.

Enfin, dans la continuité des actions engagées en 2008 et à la demande des organisations syndicales françaises, EUROGIP a participé à une nouvelle journée de concertation intersyndicale en 2009 ; journée visant à intensifier la participation des syndicats à la normalisation. EUROGIP est aussi intervenu lors du séminaire annuel organisé par l'ETUI pour son réseau en septembre 2009 sur le thème de la normalisation.

Des actions sont aussi coordonnées par le Groupement pour **mieux faire connaître les normes et leur intérêt pour la prévention**.

Chaque année, EUROGIP met à la disposition des agents du Réseau prévention ainsi que des partenaires sociaux, un important fonds documentaire rassemblant les normes publiées intéressant le domaine "santé, sécurité et conditions de travail". Cette base de données électronique, appelée **Standard WebPort**, est mise à jour chaque année en partenariat avec l'Afnor* et les ministères du Travail et de l'Agriculture. La version 2009 de ce produit contient 2 486 normes dont près de 1 700 nouvelles pages.

Le contexte de révision des normes est une occasion de contribuer à l'amélioration du contenu des normes existantes en facilitant la remontée des observations du terrain vers les instances de normalisation. À cet effet, un dispositif de signalement des problèmes de prévention, mis en place par la CNAMTS*, permet le recueil des observations des acteurs de terrain et utilisateurs des normes sur les problèmes liés à des insuffisances dans les normes, depuis l'action des CRAM/CARSAT* jusqu'au traitement des signalements par le Bureau de suivi. Cette instance créée par le Comité de pilotage "Équipements de travail" en 2008 est copiloté par l'INRS* et la CNAMTS*; EUROGIP en est un des membres.

EUROGIP a poursuivi la diffusion de la version française de la brochure réalisée par L'ETUI-REHS (Institut syndical européen) en collaboration avec la KAN intitulée "La nouvelle directive Machines - Changements introduits par la révision". La version PDF de ce document a été mise en ligne sur son site www.eurogip.fr. Cette brochure, visiblement très appréciée, analyse les exigences en matière de santé et de sécurité des utilisateurs de machines et les principales évolutions par rapport à l'ancienne directive. Elle vient en complément utile du guide d'Application de la directive Machines de la Commission européenne sur le site de la Commission européenne].

FAITS MARQUANTS 2009

En 2009, EUROGIP a été désigné dans les orientations stratégiques comme point de centralisation de la veille avec pour mission de coordonner la collecte des informations et d'en assurer la diffusion et l'exploitation. Pour ce faire, la remontée des informations des experts ayant participé à des réunions de normalisation (comptes rendus de réunion INRS* et CRAM/CARSAT*) a été poursuivie en 2009 et l'exploitation des informations s'est systématisée.

Le sixième séminaire des experts normalisation du réseau de la branche AT/MP a été organisé en 2009 avec comme objectif principal de présenter la nouvelle organisation pour le pilotage de cette activité couverte par le Champs coordonné Normalisation (copiloté par EUROGIP) d'une part, et les outils de Reporting d'activité mis en place par le groupement d'autre part. 2009 c'est aussi l'année de réalisation par EUROGIP du 1^{er} rapport annuel de l'activité normalisation de la branche AT/MP pour l'information et le suivi de l'activité 2008.

PARTICIPATION DU RÉSEAU AUX TRAVAUX DE NORMALISATION 2009

Avancées significatives dans le contenu technique des normes, valorisation internationale et pérennisation de résultats de recherche et de connaissance en prévention développées par le Réseau (par la reprise de procédures d'essais développées par le réseau par exemple), contribution à l'amélioration des dispositifs normatifs, etc. les résultats obtenus en 2009 par le Réseau sont très positifs dans l'immense majorité des cas.

En revanche, parmi les difficultés pointées, il convient de souligner la baisse de la participation des CRAM/CARSAT* sur l'ensemble des sujets.

Cette baisse, amorcée depuis quelques années, est liée pour partie aux nécessaires arbitrages à opérer localement entre l'activité de terrain et la mobilisation sur les sujets de prévention de dimension nationale. Par ailleurs, l'effet différé de l'investissement dans la normalisation est parfois difficilement conciliable avec la réalisation d'objectifs annuels.

Pour les experts impliqués dans des travaux de normalisation, il y a lieu de noter également une difficulté de disponibilité pour certaines réunions techniques, ce qui peut constituer un handicap pour atteindre un consensus dans le respect des principes de prévention.

Domaine des machines

Le domaine des machines est couvert par un parc de plus de 600 normes traitant de sécurité.

En 2009, la participation du Réseau Prévention aux travaux de révision des normes génériques (types A et B¹) s'est portée sur l'appréciation du risque, les distances de sécurité, les dispositifs de verrouillage et interverrouillage, les dispositifs électroniques sensibles pour la détection des personnes ainsi que les systèmes électriques, électroniques et électroniques programmables destinés à la commande des machines.

Ces normes génériques établissent les notions fondamentales et les principes de conception applicables à toutes les machines pour les rendre plus sûres. Elles sont particulièrement utiles aux concepteurs de machines ainsi qu'aux rédacteurs de normes spécifiques à certaines machines (type C²) et l'expertise du Réseau Prévention* y est largement reconnue.

[1] Normes de type A : normes fondamentales de sécurité contenant des notions fondamentales, des principes de conception et des aspects généraux relatifs aux machines
Normes de type B : normes génériques de sécurité traitant d'un aspect de la sécurité ou d'un moyen de protection valable pour une large gamme de machines

[2] Normes de type C : normes de sécurité par catégorie de machines traitant des prescriptions de sécurité détaillées s'appliquant à une machine particulière ou à un groupe de machines particulier.

Bien entendu, la Branche AT MP valorise aussi ses compétences en travaillant à l'amélioration de certaines de ces **normes spécifiques à une catégorie de machines**.

C'est le cas notamment des normes concernant des machines à niveau de sinistralité élevée ou à fort taux de gravité comme les appareils de levage à charge suspendue, chariots industriels, machines pour la boulangerie, ascenseurs et montes charges...

Dans certains sujets comme celui des machines pour les plastiques et le caoutchouc, les machines d'emballage ou bien encore pour la sécurité des presses, il y a peu de constructeurs français mais de nombreux utilisateurs ou intégrateurs. Comme, dans tous les cas les représentants des utilisateurs des machines ne participent pas directement aux travaux de normalisation, l'expert préventeur est alors fortement sollicité et veille à ce que l'aspect sécurité des utilisateurs soit pris en compte dans la norme.

Sur ces sujets, les experts INRS* sont souvent seuls au sein du groupe de travail européen ou international, ce qui peut augmenter la difficulté à faire entendre la voix de la prévention, l'absence d'experts de terrain issus des CRAM/CARSAT*, y est alors d'autant plus regrettée.

Sur d'autres sujets en revanche, les groupes de travail sont composés d'une majorité de constructeurs français et souvent le parc de machines est important, par exemple, les machines de boulangerie. L'action de prévention consiste alors à faire admettre par le groupe la remise en cause de certaines pratiques professionnelles liées au savoir-faire de l'utilisateur pour installer des dispositifs prévenant certains risques (capots et système anti-émission de poussières de farine...). Dans une pareille configuration, lorsque le consensus aboutit en faveur des principes de prévention défendus en réunion, l'efficacité de l'action est de large portée, ce qui sera le cas pour les pétrins et batteurs mélangeurs ainsi que pour les diviseuses et tasseuses hydrauliques.

Parfois, la présence de nombreux constructeurs est aussi très bénéfique car elle permet au préventeur d'assurer une veille active sur les nouveautés (machines à meuler et produits abrasifs par exemple) et les travaux sont alors conduits dans un climat de bonne coopération (chariots de manutention).

Le passage à l'international de normes européennes se poursuit et certains Comités Techniques ont, pour la première fois en 2009, prôné les vertus d'un passage à l'ISO* de leurs normes CEN* dans le cadre des révisions quinquennales.

Pour exemple, le CEN* TC145, machines pour les matières plastiques, a accepté la demande du Japon d'assister aux réunions comme observateur et a souhaité élargir cette possibilité à la Chine, au Brésil et aux États-Unis. Une des raisons invoquées est qu'il est préférable de faire connaître et adopter les normes européennes de conception aux pays émer-

gents car la mauvaise prise en compte de la sécurité des machines, en Chine par exemple, serait due à l'incapacité actuelle des organismes de certification locaux à bien comprendre le contenu technique de ces normes.

Dans certains domaines comme celui des chariots de manutention industriels cette volonté du Comité Technique CEN* de reprise des normes à l'ISO* a conduit à un ralentissement important des travaux et du coup à un retard conséquent dans la publication des normes européennes harmonisées.

À noter toutefois que la lenteur des travaux de normalisation est une difficulté de moins en moins signalée, seuls quelques domaines semblent en être affectés comme celui des appareils à charge suspendue. En revanche, les difficultés liées au secrétariat d'un Comité Technique ou d'un Bureau de normalisation sont récurrentes et gênent particulièrement la progression de certains travaux (machines de boulangerie, matériel aéroportuaire...).

Pourtant, une véritable implication des préventeurs de terrain sur certains sujets a montré qu'il était possible d'obtenir des résultats probants pour la prévention en dépit d'un contexte peu favorable comme c'est le cas pour les équipements aéroportuaires au CEN* et pour la manutention des bagages à l'ISO* avec la participation très efficace de la CRAM Ile-de-France.

Sur de nombreux sujets, en cas de difficulté, une action conjointe des préventeurs avec le ministère du travail français, par exemple une menace d'objection formelle si des aspects posant problème sont éludés a été efficace (matériels de mise à niveau tels que tables élévatrices, hayons élévateurs, cabines de peinture, engins de terrassement ou bien encore Ascenseurs et monte-charge). Certaines actions de lobbying ont aussi associé avec succès d'autres pays comme le Health and Safety Executive (HSE) au Royaume Uni dans le cadre des grues mobiles ou bien encore l'Italie dans le cadre des équipements de forage et de fondation.

Enfin, autre fruit d'une coopération européenne, dans le cadre d'Euroshnet cette fois-ci et sur la base de documents de l'INRS*, il convient de souligner la création du Comité de projet CEN* TC397 sur les machines de compactage des déchets et des matières premières recyclables.

Domaine des équipements de protection individuelle (ÉPI)

Ce domaine est couvert par un parc de l'ordre de 350 normes publiées et l'essentiel des travaux actuels concerne la révision de ces documents. Ces sujets sont exclusivement suivis par des experts de l'INRS*.

Cette participation aux travaux n'est pas identique pour tous les sujets. Ainsi, en 2009, 2 Comités Techniques européen et international ont fait l'objet d'une participation active de

l'INRS* : Appareils de protection respiratoire et Équipements individuels contre les chutes.

Certains sujets ont été activement veillés au plan européen ou international avec une participation des experts aux réunions de normalisation au plan national, il s'agit des vêtements de protection contre le risque chimique ou bien encore la commission générale Afnor*.

Enfin d'autres sujets ont bénéficié d'une veille et d'une participation par correspondance (enquêtes). C'est le cas des protecteurs de l'ouïe ou bien encore des équipements de protection des yeux et de la face.

La promotion et la défense de l'approche européenne de la prévention au niveau international se font dans un contexte de révision de normes. Il arrive que le travail normatif soit le point de départ et le moteur d'évolutions notoires pour la conception des produits, comme par exemple dans le domaine de la protection respiratoire.

Toujours sous l'angle de ces révisions, certains sujets, comme celui des dispositifs antichute mobiles, requièrent l'élaboration de procédures de test complémentaires pour traiter des risques identifiés et non encore couverts par la première version de la norme. Ceci requiert un travail en profondeur avec parfois la réalisation de travaux d'étude spécifiques par l'INRS* ou d'autres organismes compétents du Groupe de travail.

Lieux de travail et ambiances physiques

Les normes élaborées sur ces thèmes visent généralement à caractériser des procédures de mesurage. Par exemple, pour

- mesurer l'exposition au bruit au travail et, in fine, mener des actions pour le réduire ;
- évaluer, par la mesure et le calcul, l'exposition du corps humain aux champs électromagnétiques ou bien encore aux vibrations et chocs mécaniques ;
- connaître les concentrations des polluants dans l'environnement de travail et pouvoir ainsi évaluer l'exposition des travailleurs aux polluants de l'air ;
- développer des outils métrologiques permettant de caractériser l'exposition professionnelle aux nanoparticules.

La participation du Réseau Prévention* sur ces sujets permet de valoriser au plan international le travail ou les points de vue des préventeurs français. Ainsi par exemple, sous l'impulsion de l'INRS*, la France et l'Allemagne jouent un rôle déterminant pour faire évoluer la stratégie de l'ISO* TC43 "Acoustique" relative à la façon de traiter de l'incertitude dans les normes de mesurage. Ceci est un sujet important pour les normes d'acoustique car de nombreuses directives européennes requièrent des mesurages acoustiques (machines, équipements utilisés à l'extérieur, ÉPI, agents physique-bruit) ; c'est aussi un sujet complexe qui nécessiterait des études techniques et de la recherche appliquée pour améliorer

la quantification de cette incertitude notamment pour l'émission sonore des machines.

Concernant les normes "qualité de l'air", l'objectif est de normaliser des procédures et méthodes pour faciliter le mesurage des polluants de l'air ou l'interprétation des résultats de mesurage...- ceci afin de connaître les concentrations de polluants et caractériser les atmosphères des lieux de travail. La participation de l'INRS* à ces travaux, depuis de nombreuses années, permet de faire connaître et valoriser le travail effectué en France dans ce domaine par une reprise des résultats dans de nombreuses normes européennes et/ou internationales.

Les normes d'ergonomie définissent des principes ergonomiques à intégrer lors de la conception d'outils, de postes ou de situations de travail. La nouvelle directive Machines précise les exigences relatives aux principes ergonomiques ce qui implique de veiller à améliorer les normes relatives aux machines sur ces points. La participation aux travaux a ainsi permis d'agir en amont à la construction d'un référentiel commun sur la prévention des pathologies liées à la manutention manuelles de charges, et ce malgré des différences d'approches notables entre les pays.

La normalisation relative aux nanotechnologies est assez récente et couvre un domaine en plein essor qui devrait créer de l'emploi direct pour de plus de 2 millions de personnes d'ici à 6 ans dans de multiples secteurs d'activité. L'aspect santé et sécurité a tenu une place prépondérante dans les réflexions sur cette nouvelle problématique et a fait l'objet d'un groupe de travail spécifique aux plans européen et international, auquel l'INRS* participe. Un rapport technique ISO* a été réalisé concernant les "pratiques de sécurité dans les arrangements professionnels".

La participation du Réseau Prévention* à certains travaux est aussi utile pour apporter l'expérience de terrain des CRAM/CARSAT* et équilibrer les exigences des fabricants ou installateurs en recentrant les travaux sur les exigences pour les utilisateurs.

Par exemple, les travaux sur l'éclairage intérieur des lieux de travail, où doivent être pris en compte les problèmes de vision des utilisateurs. La norme devrait aider les entreprises et acteurs de prévention à évaluer, sans mesure, la dangerosité d'une source de rayonnement optique dans des locaux de travail.

Enfin, le Réseau Prévention* a largement contribué en 2009 à la révision du recueil C18-510 "instruction générales de sécurité d'ordre électrique". Un expert de l'INRS* et un expert de la CARSAT* du Centre ont participé, ensemble ou à tour de rôle, à près de 25 réunions sur ce sujet franco-français, en particulier sur les aspects équipements de protection individuelle électriques et référentiel des savoirs. Cette révision visait à simplement actualiser le document mais quelques tensions

dans le groupe de normalisation ont rendu les débats longs et difficiles ; en outre la révision dépassera, in fine, largement le cadre du simple rafraîchissement avec l'insertion notamment d'une nouvelle annexe sur des référentiels de formation.

Produits de la construction

La participation du Réseau Prévention vise notamment à faire prendre en compte la dimension "hygiène et sécurité" dans les documents d'exécution et notamment d'exécution des ouvrages en béton, des entreprises et les cahiers des charges des appels d'offres.

Il s'agit aussi d'obtenir que les exigences des normes demandent, lors de la préfabrication - et donc à la conception -, l'intégration de dispositifs permettant d'assurer, en sécurité, le transport, le levage, la manutention et la stabilité provisoire des éléments préfabriqués dans l'ouvrage définitif.

Comme déjà les années précédentes, en 2009 cette tâche a été difficile et les freins sont nombreux, notamment car l'incorporation d'inserts de manutention lors de la préfabrication est techniquement compliquée. Néanmoins, compte tenu de l'enjeu de prévention et parce que cette pratique se développe peu à peu, il est important de poursuivre la participation aux travaux de normalisation dans ce domaine.

L'action de prévention des chutes de hauteur a pris toute sa mesure dans le domaine des garde-corps périphériques temporaires avec la participation au plan européen aux travaux de normalisation et, de même pour la prévention des chutes de plain-pied, avec la participation aux travaux sur la glissance des surfaces piétonnières. L'intérêt de ces travaux étant de pouvoir valoriser les connaissances de l'INRS* dans les normes tout en améliorant la prévention, par exemple en proposant des seuils d'adhérence élevés pour les locaux à risques de l'industrie agroalimentaire.

Problématiques nouvelles ou transversales

La normalisation internationale relative au développement durable aborde, dans un groupe de travail spécifique, l'ensemble des aspects de la responsabilité sociétale des organisations, y compris la santé et la sécurité au travail. Elle vise aussi à déterminer des méthodes d'évaluation et de preuve de l'activité et des résultats de l'organisation dans tous les domaines, santé et sécurité au travail incluse. La participation du Réseau à ces travaux permet notamment de contribuer à maintenir une place visible de la prévention des risques professionnels dans l'approche globale de la responsabilité sociétale. Elle vise aussi à défendre à l'international une approche santé et sécurité au travail cohérente avec l'approche européenne et française. En outre, cette activité a permis d'affirmer la place et la compétence du Réseau sur un sujet très actuel auprès des instances régionales et nationales.

Difficile enfin, sur autant de sujets, d'échapper à la traditionnelle rubrique "divers". Nous y retrouverons un sujet inclassable principalement car il ne s'agit pas de normalisation mais de plate-forme d'échange d'information sur les risques liés aux légionnelles avec une participation destinée à s'assurer de la prise en compte de la prévention des risques professionnels dans des activités à risque légionnelles et aussi de s'alimenter des informations circulant dans ce réseau d'échange mis en place par Afnor* avec le soutien des ministères de la santé et de l'environnement.

Enfin, la participation au comité d'orientation stratégique d'Afnor sur les thèmes Santé et Sécurité au travail a permis à la fois de veiller les nouveaux sujets de normalisation mais aussi de participer à la définition de la stratégie française de normalisation sur ces thématiques de Santé et Sécurité au Travail.



55, rue de la Fédération - F-75015 Paris
Tél. +33 (0) 1 40 56 30 40
Web : www.eurogip.fr



Direction des risques professionnels
50, avenue André Lemierre - F-75896 Paris cedex 20
Tél. +33 (0)1 72 60 21 63
Web : www.risquesprofessionnels.ameli.fr

Droits de reproduction : EUROGIP se réserve le droit d'accorder ou de refuser l'autorisation de reproduire tout ou partie de ce document. Dans tous les cas, l'autorisation doit être sollicitée au préalable et par écrit et la source doit être impérativement mentionnée.